

Formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, 2025/2026 :

Le Cinéma en Bibliothèque

8 décembre 2025

M. Couffignal



1 Quelques dates et chiffres clés

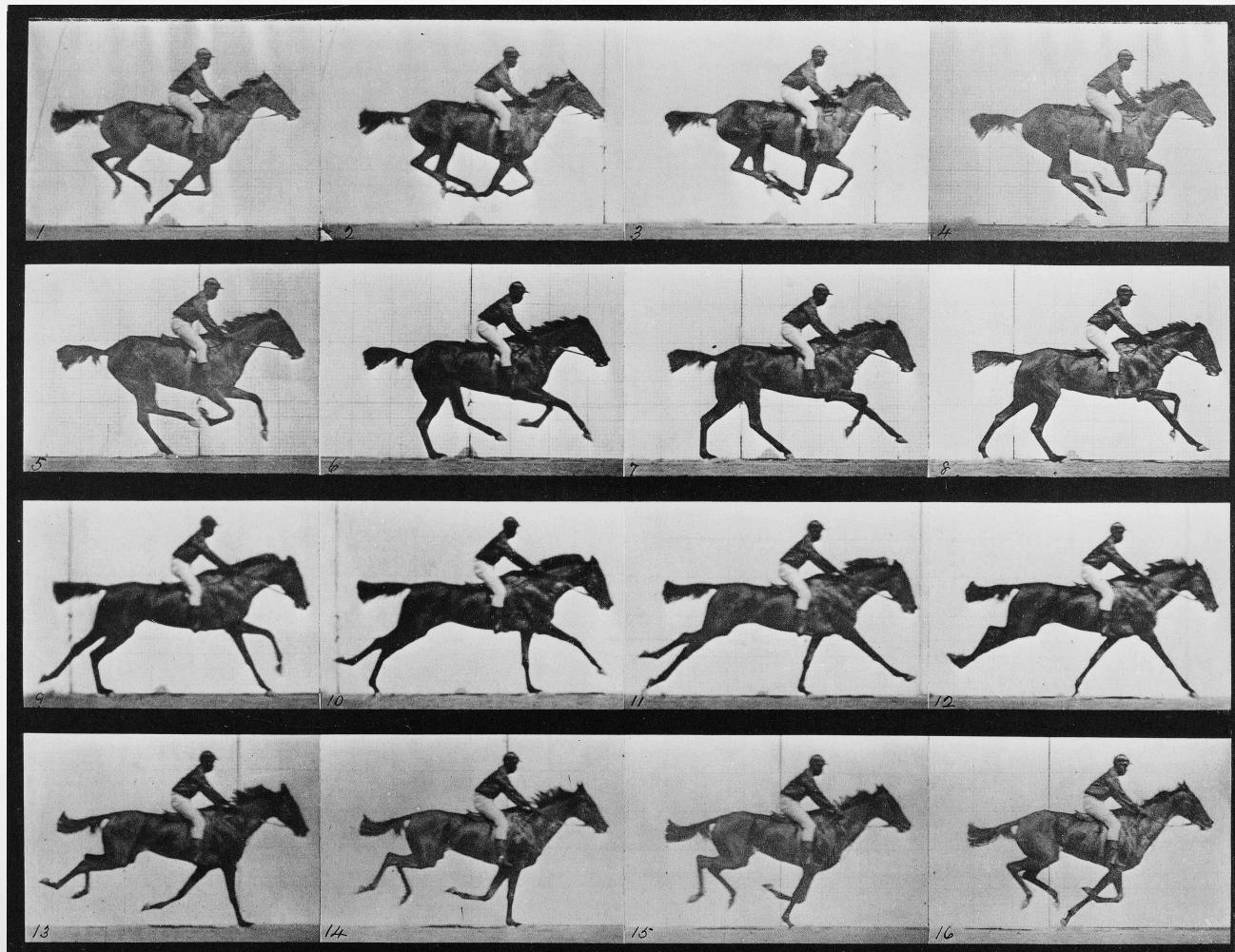
1.1 Histoire du Cinéma

1.2 Le cinéma en bibliothèque

1.3 Pratiques culturelles des français

1.1 Histoire du cinéma

1876 : Eadweard James Muybridge



1.1 Histoire du cinéma

Invention du zoopraxiscope qui permet de recomposer le mouvement



1.1 Histoire du cinéma

1891 : Edison invente le kinétographe et le kinétoscope



1.1 Histoire du cinéma

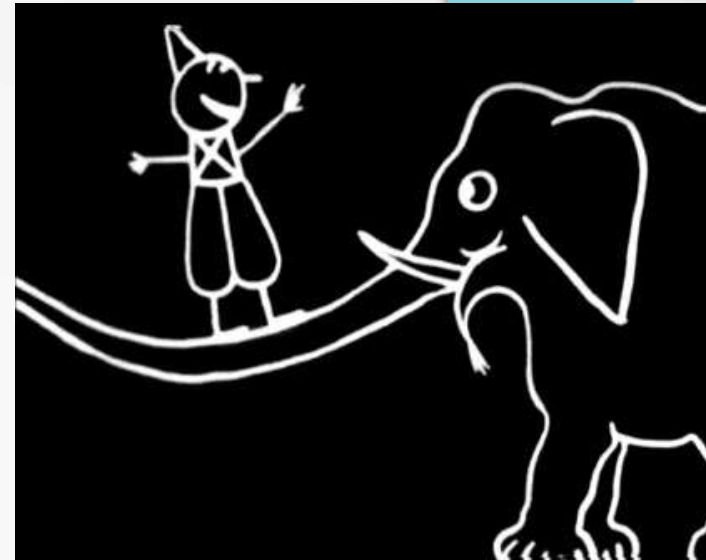
28 décembre 1895 : 1ère projection publique payante
par les frères Lumières



1.1 Histoire du cinéma



1902



1908



1927

1.1 Histoire du cinéma



NETFLIX

1.2 Le cinéma en bibliothèque

- 1977 : Ouverture de la BPI, avec une offre 800 films documentaires consultables sur place. Format U-Matic $\frac{3}{4}$ pouce
- Le choix d'une collection de films documentaires :
 - pour diffuser le documentaire
 - coût élevé des longs métrages de fiction
 - éviter de faire de la concurrence aux circuits commerciaux



1.2 Le cinéma en bibliothèque

- 1985 : Création de l'Ateliers Diffusion Audiovisuelle (ADAV)
- Milieu des années 80 : Les bibliothèques s'ouvrent aux films de fiction, et évoluent vers le prêt à domicile
- 1989 : Création de l'association « Images en bibliothèques »
- 1997 : apparition du DVD. La qualité de ce nouveau support permet d'organiser la projection de films sur grands écrans à partir de vidéo projecteurs.

1.2 Le cinéma en bibliothèque

- 2025 : La majorité des grandes villes proposent des collections de DVDs.
- Et l'avenir ?

1.3 Pratiques culturelles des français

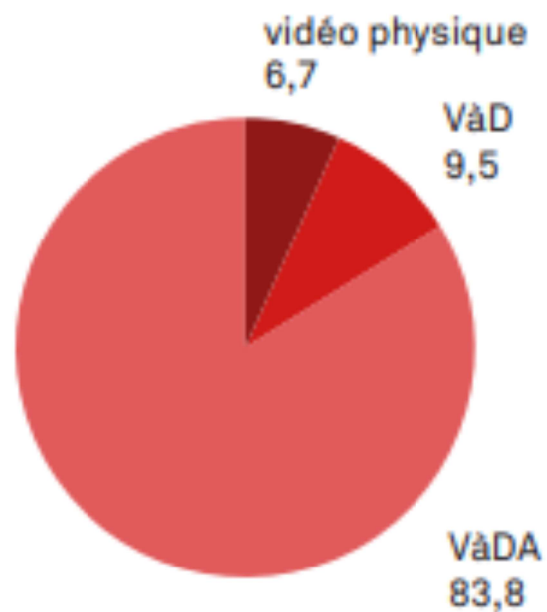
Le Cinéma

- 64,9 % des français de 3 ans et plus sont allés au moins 1 fois au cinéma en 2024. Ils étaient 63,7 % en 2023, 68,8 % en 2019
- Chaque spectateur s'est rendu en moyenne 4,3 x au cinéma dans l'année (5 x en 2019)

1.3 Pratiques culturelles des français

Le marché de la vidéo

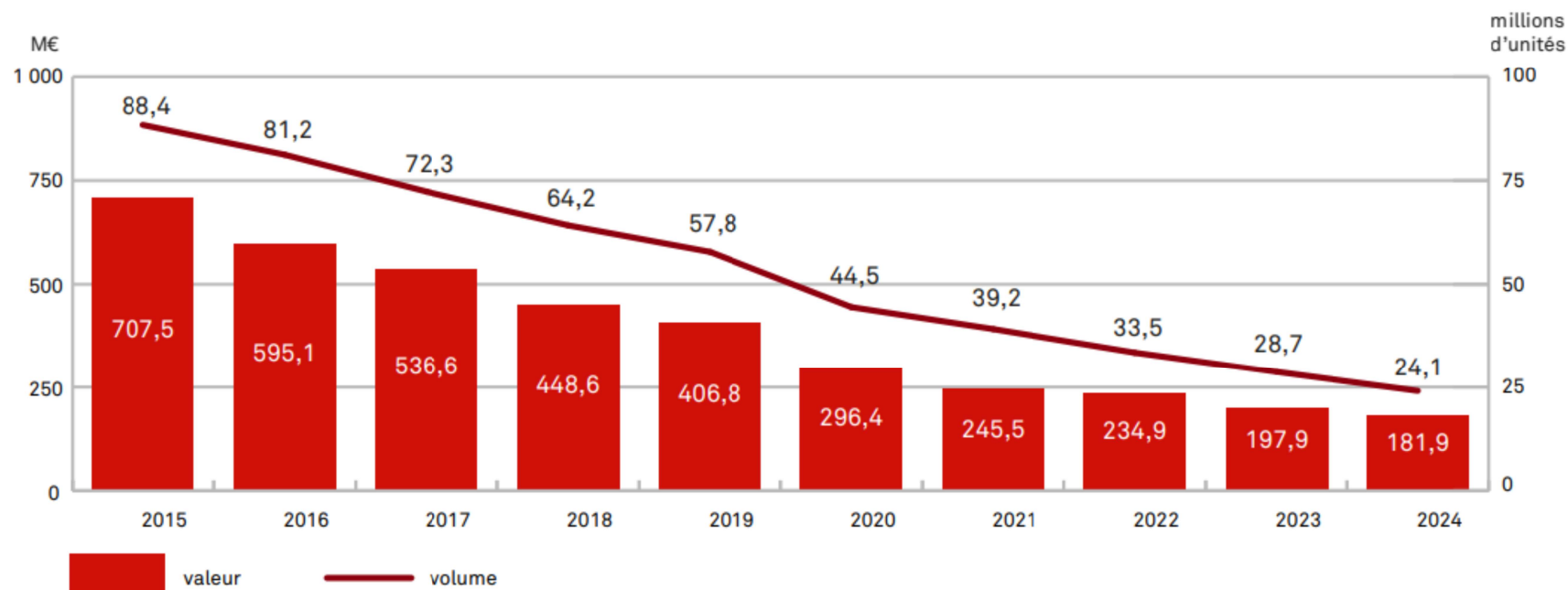
Répartition du chiffre d'affaires
selon le segment en 2024 (%)



1.3 Pratiques culturelles des français

La vidéo

Ventes¹ de vidéo physique de détail



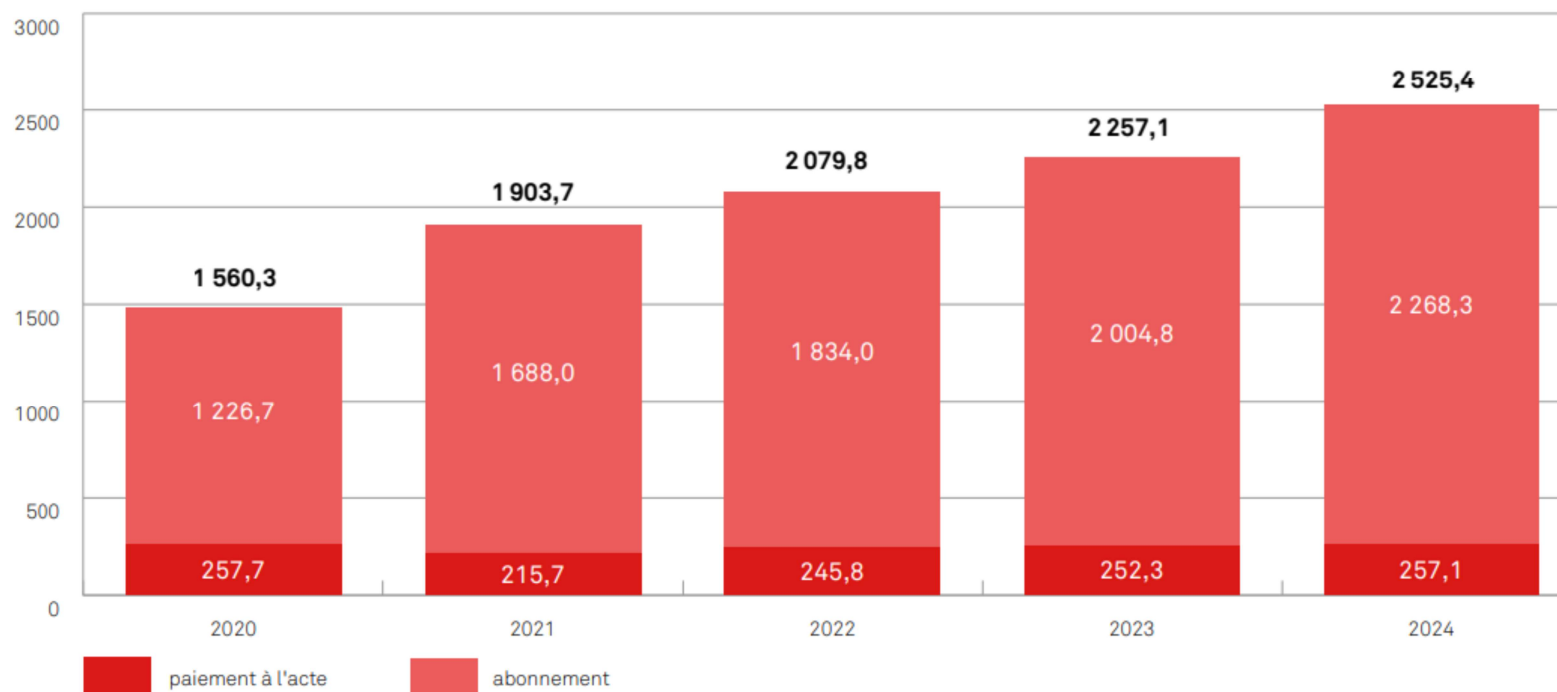
¹ Ventes toutes taxes comprises (TTC).

Source : CNC – GfK.

1.3 Pratiques culturelles des français

La vidéo à la demande

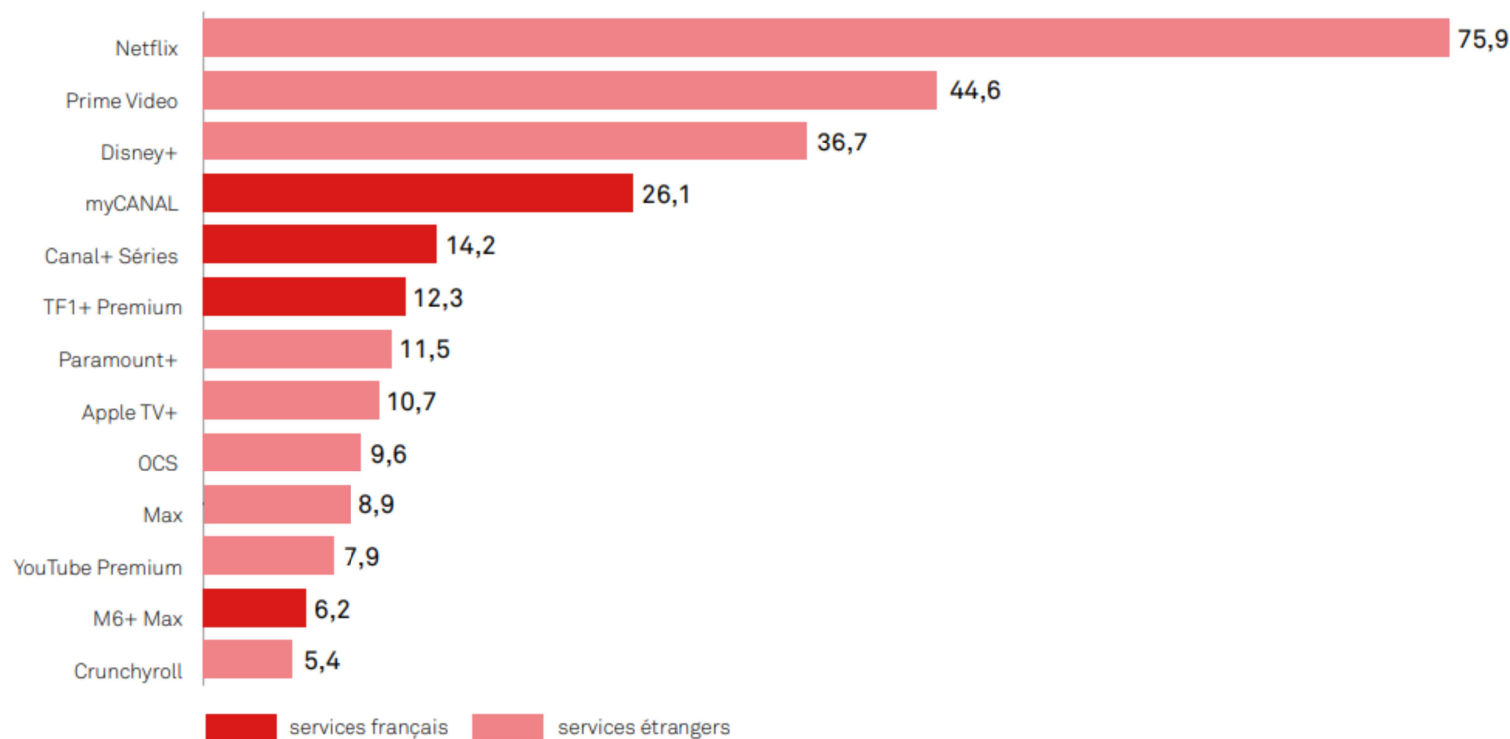
Marché de la VàD payante selon le type de transaction¹ (M€)



1.3 Pratiques culturelles des français

La vidéo à la demande

Classement des services de VàDA en 2024 (% des utilisateurs VàDA)



Base : internautes de 3 ans et plus déclarant avoir regardé des programmes en VàD par abonnement.

Périmètre : services supérieurs à 5 % d'utilisateurs.

Lecture : en 2024, 75,9 % des utilisateurs des services de VàDA déclarent avoir regardé au moins un programme sur Netflix.

Source : CNC - Vertigo.

2 Constituer un fonds

2.1 Les droits

2.2 Où acheter des DVD ?

2.3 Politique documentaire

2.4 Catalogage

2.5 Prêt

2.1 Les droits

Le droit de prêt

- Attaché au support
- Usage restreint au cercle familial
- Achat auprès de fournisseurs spécialisés
- Pas de prêt à des classes ou des collectivités

2.1 Les droits

Le droit de consultation sur place

- Visionnement d'un film sur des postes de télévision au sein de la bibliothèque, de façon individuelle ou en petit groupe
- Projection de films à des groupes (scolaires...)
- Projection de films ouverte à tous les usagers, à condition de ne pas en faire la publicité à l'extérieur de l'établissement (newsletter, site, affiches...)

2.2 Où acheter les DVD

Les principaux fournisseurs de DVD

- Adav : www.adav-assoc.com
- Colaco : www.colaco.fr
- CVS : www.cvs-mediatheques.com
- RDM Vidéo : www.rdm-video.fr

2.2 Où acheter les DVD

Pour les films documentaires

- Le catalogue national de films documentaires de la BPI
- Le catalogue Images de la culture, du CNC
- Si le film souhaité ne fait pas partie du catalogue de votre fournisseur, vous pouvez négocier directement les droits auprès du producteur ou du distributeur.
- Pour les films documentaires le portail du film documentaire (<http://www.film-documentaire.fr>) est très utile pour savoir qui détient les droits.

2.3 Politique documentaire

Principes généraux

- Notion de disponibilité (commerciale, droits négociés)
- Connaissance de l'environnement de la bibliothèque, du contexte
- Grandes œuvres du patrimoine cinématographique / sélection de nouveautés
- En fonction du budget
- En général : 2/3 de fiction, 1/3 de documentaire

2.3 Politique documentaire

Outils de sélection

- Ouvrages de référence
- Revues spécialisées
- Bases de données
 - www.allocine.fr
 - www.imdb.com
- Festivals spécialisés : le festival d'Annecy, Les États généraux du film documentaire de Lussas, le festival international du film fantastique de Gérardmer...

2.3 Politique documentaire

Le format Blu-ray

- Nouveau format, permet de restituer une image et un son en haute définition. Sa capacité est bien plus grande que celle du DVD.
 - Ce format ne peut être lu que par des lecteurs adaptés, reconnaissables grâce à ce logo :
- 
- Ils peuvent être lus aussi sur certaines consoles de jeux, ainsi que sur certaines box TV.

2.3 Politique documentaire

VOD (Video On Demand)

- **Médiathèque numérique** (www.mediatheque-numerique.com) : regroupe Arte VOD et UniversCiné. Paiement à l'acte, ou forfaitaire en fonction du nombre de consultations par établissement
- **CVS** (www.cvs-mediathèques.com) : propose aussi de la musique et des livres numériques. Offre de films moins riche que celle de la Médiathèque numérique. Repose sur le modèle du paiement à l'acte
- **ADAVDIGITAL / Medialib** : Propose à la bibliothèque la création de sa propre plateforme personnalisable, alimentée par les films choisis à l'unité dans le catalogue de l'Adav (payables au titre, avec visionnements illimités pour 2 à 5 ans) ou de tout autre fournisseur.

2.3 Politique documentaire

VOD (Video On Demand)

- **les Yeux docs** prolongement du catalogue national des films documentaires de la BPI, via la plateforme de la Médiathèque numérique
- **Tënk** développée par la maison du documentaire à Lussas
- **RDM VOD** plateforme personnalisable, alimentée par les films choisis à l'unité dans le catalogue RDM
- A l'avenir, les bibliothèques doivent se positionner sur ces évolutions numériques, et proposer une offre de qualité, mais cela devra se faire en multipliant les fournisseurs et les offres. Problème majeur : le coût

2.4 Catalogage

Quelques outils

- www.dvdf.fr.com : tous les détails sur la production du film, les langues et les bonus
- www.allocine.fr : très utile pour trouver la liste des récompenses
- www.cnc.fr/professionnels/visas-et-classification : permet de connaître la classification accordée à l'œuvre lors de l'obtention de son visa .Données qu'il faut indiquer clairement sur la jaquette, afin qu'ils ne soient pas empruntés par un public auquel il n'est pas destiné.
- www.imdb.com : Pour les films non exploités en salle en France.

2.5 Prêt des documents

- Nombre de DVD empruntables par usager à définir en fonction de la taille des collections et du nombre d'utilisateurs
- Prêt direct / indirect ?
- Resurfaçage

3. Organiser un espace

3.1 Classement

3.2 Mobilier

3.3 Mise en valeur des documents

3.4 Espace de consultation sur place

3.1 Classement

- Par titre
- Par genre
- Par réalisateur
- Mêlés aux autres collections

3.2 Mobilier



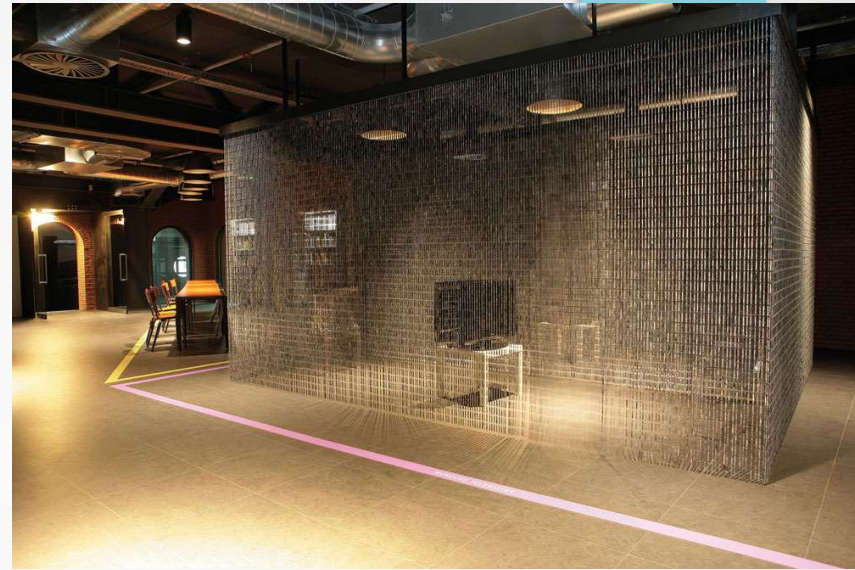
3.3 Mise en valeur des documents



3.4 Espace de consultation sur place

- Créer un espace confortable dédié à la consultation sur place des DVD
- ⚠ Signaler les DVD avec les droits de consultation sur place par une étiquette sur la jaquette

3.4 Espace de consultation sur place



4 Animations

4.1 La projection publique

4.2 La consultation sur place

4.3 Le mois du film documentaire

4.4 Autre

4.1 La projection publique

Pour organiser une projection publique il faut :

- s'acquitter des droits de projection publique
 - auprès du distributeur, ou du producteur
 - via un catalogue intermédiaire (Swank film, Adav Europ projections...)
 - sauf pour les films du catalogue national de la BPI et d'Images de la culture du CNC. Le droit de projection est inclus à l'achat, et valable respectivement 10 et 12 ans.

4.1 La projection publique

- que le film soit sorti en salle depuis plus d'1 an
- s'acquitter des droits musicaux auprès de la SACEM
- Communication possible à l'extérieur de la bibliothèque (journaux, affiches, site...)
- Séances ponctuelles, ou inscrites dans des cycles thématiques de projections
- peuvent être accompagnées d'un débat, mené par un bibliothécaire ou par un intervenant extérieur

4.2 La consultation sur place

- Le droit de consultation sur place permet la projection de film à des groupes (scolaires,...). Il permet aussi la projection de film ouverte à tous les usagers de la bibliothèque (munis d'une carte ou non), à condition de ne pas en faire la publicité à l'extérieur de l'établissement (newsletter, site, affiches...).
- Il faut bien sûr respecter la règle du 1 an de visa.

4.3 Mois du film documentaire



4.4 Autres

Les animations ne se limitent pas aux projections. Cela peut-être aussi :

- des rencontres avec des auteurs de livres sur le cinéma,
- des clubs de cinéphiles basés sur le même principe que les clubs de lecteurs, des ateliers de création, de stop-motion...
- À vos idées !

Merci pour votre attention !

Contact : mathilde.couffignal@mairie-toulouse.fr